



Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 2 septembre 2016

Présents : Mmes les Conseillères ARBOGAST Sylvie, CLAUSSMANN Marie-Rose, DIEMER Annie, HAMANN Véronique, SCHAUB Anne, TERNOY Doris
MM. les Conseillers BAUR Michel, BERNHARDT Michel, BRUN Etienne, KRATZ Lucien, LEJEUNE Denis, NIEDERST Jean-Louis

Absents excusés : M. HOFMANN Richard, M. MEYER Jean, M. SEIFERT Daniel

Pouvoirs : M. HOFMANN Richard a donné pouvoir à M. BERNHARDT Michel
M. MEYER Jean a donné pouvoir à M. KRATZ Lucien
M. SEIFERT Daniel a donné procuration à Mme HAMANN Véronique

Secrétaire de séance : Mlle KOCH Chloé, Secrétaire Générale

Ordre du jour :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter les points suivants qui n'étaient pas prévus à l'ordre du jour du Conseil Municipal :

- Etude de l'offre soumise par la société André VOEGELE pour la réparation du battant de la cloche n° 2 de l'Eglise
- Mise à jour de la délibération n° 41/2016 concernant l'organisation des NAP pour l'année scolaire 2016-2017

Après délibération, le Conseil Municipal décide de valider ces ajouts.

1. Nommer les rues du lotissement Les Tournesols (délibération n° 42/2016)

Vu l'avancée des travaux d'aménagement du lotissement Les Tournesols, il convient de nommer les rues dudit lotissement,

A cet effet, Monsieur le Maire et les Adjoints proposent les noms suivants :

- Rue des Bleuets
- Rue des Coquelicots
- Rue des Eglantines
- Rue des Pivoines
- Rue des Tournesols

Après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir les noms listés ci-dessus (voir plan en annexe).

2. Résiliation du contrat avec l'ATIP concernant l'instruction des autorisations d'urbanisme au 31.03.2017 (délibération n° 43/2016)

Vu la délibération n° 83/2015 du 7 décembre 2015 l'instruction des autorisations d'urbanisme par l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) pour le compte de la Commune depuis le 1^{er} janvier 2016 selon la convention signée par Monsieur le Maire au nom de la Commune en date du 30 décembre 2015,

Vu l'adhésion de la Commune de Breuschwickersheim, avec les 4 autres Communes de la Communauté de Communes Les Châteaux, à l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) à compter du 1^{er} janvier 2017 et vu que l'EMS propose le service d'instruction des autorisations d'urbanisme à ses Communes membres,

Vu que l'ATIP facture pour l'année 2016 la contribution pour l'instruction des autorisations d'urbanisme à hauteur de 2€/habitant/an et que l'EMS propose ce service à titre gratuit à ses collectivités membres,

Monsieur le Maire propose donc de résilier le contrat avec l'ATIP, mais uniquement en ce qui concerne l'instruction des autorisations d'urbanisme et cela à date du 31 mars 2017. En effet, il convient de préciser que la Commune souhaite maintenir avec l'ATIP les conventions concernant la gestion des listes électorales et la mission relative à la gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à la majorité de résilier le contrat avec l'ATIP concernant l'instruction des autorisations d'urbanisme au 31 mars 2017 (14 pour, 1 abstention).

3. Indemnité du Trésorier (délibération n° 44/2016)

Vu l'article 97 de la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.

Vu le décret n° 82/979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux Comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des Communes et EPL,

Vu l'arrivée de Monsieur PETER Philippe au poste de Trésorier d'Ilkirch Collectivités depuis le 1^{er} janvier 2016, il convient de mettre à jour la délibération concernant le versement de l'indemnité au Trésorier.

Décide de :

- Demander le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1^{er} de l'arrêté du 16 décembre 1983 susmentionné.
- De reconduire l'indemnité de conseil tel que prévu dans la délibération de 2008 à hauteur de 100% par an.
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983 précité et sera attribué à Monsieur PETER Philippe, Trésorier d'Illkirch Collectivités.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter cette décision.

4. Subvention de 600€ à l'Amicale des Sapeurs-pompiers pour l'organisation de la soirée du 13 juillet 2016 (délibération n° 45/2016)

Vu l'organisation des festivités de la Fête Nationale par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de la Commune le 13 juillet dernier, Monsieur le Maire propose de verser une subvention d'un montant de 600€ à ladite Amicale.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 600€ à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

5. Subvention à Alsace Nature pour participation aux frais dans le cadre du recours contre le GCO auprès du Conseil d'Etat (délibération n° 46/2016)

Vu l'introduction par l'association « Alsace Nature » d'un recours contentieux contre la concession qui a été attribué à VINCI/ARCOS. L'ensemble des associations, des particuliers et des communes s'opposant à la construction du Contournement de Strasbourg peuvent soutenir financièrement Alsace Nature dans ce recours.

Alsace Nature fait appel à des avocats afin de rédiger la requête introductive et deux mémoires en réplique auprès du Tribunal Administratif. Si le Tribunal Administratif se déclarait incompétent, l'affaire serait portée au Conseil d'Etat. Les honoraires d'avocat pour le Tribunal Administratif sont estimés à 3500 € et à 10 000 € pour le Conseil d'Etat.

Monsieur le Maire propose de soutenir « Alsace Nature » dans sa démarche en versement une subvention d'un montant de 1000 € pour couvrir des dépenses à caractère contentieux.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 1000 € à l'Association Alsace Nature en faveur de la lutte contre le GCO (Grand Contournement Ouest) renommé COS (Contournement Ouest de Strasbourg).

6. Mise à jour concernant la vérification et l'entretien annuel de la VMC de l'Ecole Élémentaire (délibération n° 47/2016)

Vu les différents rendez-vous et les informations reçues, Monsieur le Maire propose d'annuler la délibération n° 32/2016 concernant l'entreprise retenue pour l'entretien annuel de la VMC de l'école élémentaire et propose de demander des devis pour le changement des filtres de ladite VMC.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir cette proposition et de réexaminer les nouveaux devis lors de la prochaine session du Conseil Municipal.

7. Remise en état du terrain de football après la coulée d'eau boueuse

Vu les coulées d'eau boueuse qui ont lieu cet été sur le terrain de football, les élus ont rencontré Monsieur BERNHARDT Gérard, Président du FCB, afin de convenir des travaux à envisager pour ne pas endommager davantage le terrain.

La société CSE qui effectue l'entretien annuel a fait un devis que le FCB s'est engagé à payer vu l'urgence desdits travaux, le terrain n'étant pas praticable par les équipes du club.

Vu qu'un certain nombre de travaux sont inclus dans le contrat annuel, il faut attendre le décompte définitif et après réception de celui-ci Monsieur le Maire proposera au Conseil Municipal de réexaminer cette affaire afin de voir le montant de subvention de la Commune.

Et également de continuer les démarches avec la Chambre d'Agriculture et les autres intervenants pour éviter que ce type d'évènements ne se reproduise à l'avenir.

8. Devis EST ARRO pour la mise en place d'un surpresseur pour l'arrosage automatique des deux courts de tennis (délibération n° 48/2016)

Vu la réalisation des travaux de réfection des deux courts de tennis et la mise en place d'un arrosage automatique pour l'entretien de celui-ci, la mise en place d'un surpresseur est nécessaire.

La société EST-ARRO nous a donc soumis un devis d'un montant de 1121,77€ HT pour la fourniture et l'installation dudit surpresseur.

Après délibération, le Conseil Municipal décide par la présente de valider le devis susmentionné pour un montant de 1121,77€ HT. Adopté à la majorité (14 pour, 1 abstention).

9. Planification des travaux de renouvellement de l'éclairage public du lotissement Bellevue

Vu les pannes à répétition sur l'éclairage public du lotissement Bellevue auquel nous avons été confronté au cours de ce début d'année (4 interventions en mai-juin et 2 interventions en juillet-août).

Vu l'audit réalisé par ECOTRAL, devenu ES SERVICES ENERGETIQUES, spécifiant que le lotissement Bellevue est classé en priorité 1.

Vu les éléments présentés, le Conseil Municipal décide de rediscuter de ce point lors de la Commission Voirie du 3 septembre 2016.

10. Augmentation de la durée hebdomadaire de service de notre ATSEM Laurence BASNIER

En l'absence du retour de l'accord de principe du Comité Technique du Centre de Gestion du Bas-Rhin, nous sommes dans l'obligation d'ajourner ce point et de le prévoir à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil Municipal.

11. Désignation des délégués pour le renouvellement du bureau de l'Association Foncière (délibération n° 49/2016)

Pour le renouvellement du bureau de l'Association Foncière, le Conseil Municipal désigne :

- Comme membres titulaires :
 - André BERNHARDT
 - Roland MULLER
 - Michel BAUR
- Comme suppléants :
 - Christian LORENTZ
 - Eric ERHARDT

Adopté à l'unanimité.

12. Etude de l'offre soumise par la société André VOEGELE pour la réparation du battant de la cloche n° 2 de l'Eglise (délibération n° 50/2016)

Vu le devis de l'entreprise VOEGELE concernant les réparations sur un battant de la cloche d'un montant de 1547,00€ HT réceptionné en date du 17 juin 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte ledit devis pour un montant de 1547,00 € HT.

13. Mise à jour de la délibération n° 41/2016 concernant l'organisation des NAP pour l'année scolaire 2016-2017 (délibération n° 51/2016)

Il convient de rectifier la délibération n° 41/2016 en précisant qu'il y a 34 séances de NAP (et non pas 33 séances).

De plus, le Conseil Municipal propose que Laurence BASNIER effectue le remplacement en cas d'absence d'un des intervenants des activités NAP en réduisant en conséquence les heures de ménage de l'école maternelle du mardi soir concerné.

Adopté à l'unanimité.

Autres informations :

- La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le lundi 19 septembre 2016 à 19h30.
- Monsieur le Maire propose de fixer une date pour la prochaine commission affaires scolaires pour la visite de reprise des classes et afin d'aborder la question. La date retenue est donc le mercredi 21 septembre 2016 à 11h00 + mercredi 28 septembre 2016 à 11h00.
- Remplacement du luminaire sinistré vers SODICRU pour un montant de 847€ HT au lieu de 1477€ HT.
- Réunion de la Commission Voirie de demain 3 septembre 2016 : vu la réunion avec les responsables du service voirie de l'EMS, il convient de lister les questions à poser et de proposer le programme de travaux pour l'année 2017 afin que Monsieur le Maire et les Adjointes puissent présenter cela aux représentants de l'EMS qui participeront à ladite réunion.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h19.

<u>Le Maire</u>	<u>Les Adjointes</u>		
Michel BERNHARDT	Lucien KRATZ	Doris TERNOY	Richard HOFMANN Absent excusé ayant donné procuration
<u>Les Conseillers</u>			
ARBOGAST Sylvie	BAUR Michel	BRUN Etienne	CLAUSSMANN Marie- Rose
DIEMER Annie	HAMANN Véronique	LEJEUNE Denis	MEYER Jean Absent excusé ayant donné procuration
NIEDERST Jean-Louis	SCHAUB Anne	SEIFERT Daniel Absent excusé ayant donné procuration	